

<b>RÉNOVATION DES HALLES</b> <b>RÉUNION PRÉPARATOIRE « CANOPÉE » DU 3/12/07</b>
--

La réunion préparatoire tenue le 19 novembre 2007 a permis de préciser les questions susceptibles d'être abordées dans le cadre des différentes instances de concertation et aux différentes phases d'étude.

Pour l'organisation des réunions préparatoires, qui sont destinées à permettre une information mutuelle approfondie des représentants associatifs ou de conseil de quartier et des services techniques assurant la maîtrise d'ouvrage de la « Canopée », quatre types de questions, détaillés ci-dessous, peuvent être identifiés.

— les deux premières catégories regroupent des questions qui ne paraissent pas devoir être utilement évoquées dans cadre des réunions préparatoires, à ce stade des études.

— les deux catégories suivantes cernent les domaines pour lesquels l'expertise des participants pourra apporter une contribution utile à l'élaboration du projet.

Dans la perspective de la réunion préparatoire du 3 décembre 2007, cette fiche propose un cadrage de la discussion, notamment par la proposition de thématiques dans son point 4 .

### **1°, QUESTIONS À TRAITER DANS D'AUTRES INSTANCES DE CONCERTATIONS**

Il s'agit de questions pertinentes du point de vue du projet global ou de certaines de ses composantes mais qui ne peuvent faire l'objet d'échanges productifs dans le cadre des réunions préparatoires, parce que les intervenants chargés du projet « Canopée » ne sont pas susceptibles de leur apporter de réponses précises.

D'une manière générale, relèvent de cette catégorie les questions ne concernant pas la « Canopée » et particulièrement les questions relatives au jardin (à l'exception de l'articulation jardin/Canopée qui relève du point 2° ci-dessous), à sa programmation, au calendrier de son réaménagement, ainsi que les questions portant sur le pôle de transports et ses accès.

Elles devront être traitée dans d'autres instances de concertation.

### **2°, QUESTIONS RELAVANT DU THÈME DE LA « CANOPÉE » MAIS À TRAITER DANS UNE PHASE ULTÉRIEURE DES ÉTUDES**

Il s'agit principalement des questions relevant du traitement technique du projet : de l'aspect du bâtiment, de ses matériaux et du confort climatique, acoustique et lumineux des espaces, notamment sous la « Canopée », de son articulation avec le jardin.

Ces questions ne relèvent pas du niveau d'étude de l'esquisse mais feront l'objet de propositions de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre, puis de décisions de la part du maître d'ouvrage, en phase d'avant projet puis de projet.

Elles seront utilement évoquées à ce moment dans le cadre des réunions préparatoires et en groupe de travail thématique.

### **3°, QUESTIONS RELEVANT DU PROGRAMME DE LA « CANOPÉE », OU AYANT FAIT L'OBJET D'OPTIONS ARRÊTÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS**

Ce sont les points intangibles du projet, les données structurantes du programme. Ils sont constitutifs du parti architectural proposé par l'équipe Berger et Anziutti et retenu par le jury du concours.

Il s'agit notamment des grands équilibres du programme, du choix des équipements retenus ou exclus de la programmation. Relèvent également de cette catégorie le parti de disposer au-dessus du cratère une couverture « ouverte », la composition du projet autour d'un axe est-ouest, etc.

Ces points peuvent faire l'objet de commentaires ou d'éclaircissements de la part de la maîtrise d'ouvrage et/ou des maîtres d'œuvre, mais n'ont pas vocation à être remis en cause. Ce sont les points de départ de la réflexion et de la discussion.

#### **4°. QUESTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ABORDÉES EN PHASE ESQUISSE**

Les questions qu'il est proposé d'aborder particulièrement dans le cadre des réunions préparatoires et/ou du futur GTT « programmation » sont celles qui concernent les modalités de mise en œuvre du programme et de ses différentes composantes : équipements publics, commerces, espaces publics, notamment en ce qu'elles conditionnent leur fonctionnement futur. Un certain nombre de ces questions ont pu être formulées à l'occasion de la réunion de présentation du projet de « Canopée », le 22 octobre, ou lors de la précédente réunion préparatoire du 19 novembre. Dans la perspective de la réunion du 3 décembre, il est proposé de les reformuler de la façon suivante :

##### ***a) Questions relatives à la localisation des différentes composantes du programme***

— les différentes localisations possibles pour les équipements, telles qu'elles résultent des dispositions du projet de la « Canopée », ne sont pas équivalentes, comment peut-on les caractériser ? Quels avantages ou inconvénients s'attachent à ces localisations, en surface ou dans les niveaux supérieurs, en bordure du jardin, du côté du cratère ou le long des différentes voies ?

— peut-on identifier des localisations préférentielles pour les différents types d'équipements, publics ou commerciaux ? Faut-il exclure certains programmes ou certaines fonctions de certains lieux ? Y a-t-il des localisations impératives pour certains éléments de programme ?

— le rapprochement de certains équipements a été évoqué (bibliothèque, conservatoire, etc.). Comment peut-on qualifier les avantages attendus, relativement à la vocation particulière de chacun d'eux ?

##### ***b) Questions relatives au traitement de l'espace public, à l'intérieur et à proximité de la « Canopée ».***

— pour le jardin, le choix a été fait d'un espace ouvert, prolongeant librement les espaces publics de la ville. Ce choix doit-il être reconduit pour les espaces ouverts situés sous la « Canopée » ? Au niveau de la surface ? Dans les niveaux souterrains ?

— les espaces couverts situés sous la Canopée et dans les niveaux du centre commercial sont des espaces publics. Doivent-ils être considérés comme des rues ? Dans quelles conditions peuvent-ils donner un accès satisfaisant aux équipements ?

##### ***c) Questions relatives aux rythmes de la vie des Halles.***

— les rythmes et les horaires de fonctionnement des équipements des Halles (gare, centre commercial, équipements publics) obéissent à un certain nombre de contraintes propres à chacun. Des marges d'évolutions existent cependant. Dans une telle perspective, quelles ambiances souhaite-t-on créer aux différentes heures de la journée et de la nuit ? Comment peut-on concilier la diversification des activités, l'animation et l'agrément de la vie publique avec la tranquillité des riverains ? Quelles mesures particulières de gestion (éclairage, surveillance, fermeture de certains espaces) faut-il envisager pour faciliter la coexistence paisible des différents usages du site ?

**d) Question relative à la programmation commerciale**

La programmation commerciale de la « Canopée » a fait l'objet d'un ensemble d'orientations consignées dans le cahier des charges du concours. Pour autant, compte tenu de la durée du processus de construction, l'identification des exploitants et de la nature précise de leur activité ne pourra intervenir qu'à une phase plus avancée du projet.

Le moment venu, des précisions sur ce processus devront être apportées aux protagonistes de la concertation.

Les points c) et d) ci-dessus devront être traités en présence de représentants des équipements et des gestionnaires du centre commercial. C'est pourquoi, pour permettre un approfondissement décisif du débat, il est proposé de centrer l'ordre du jour de la réunion du 3 décembre sur quelques questions relevant des points a) et b) et notamment :

- les relations à créer entre la bibliothèque et le conservatoire,
- les avantages et inconvénients d'une implantation des cafés en bordure du jardin,
- les difficultés qui pourraient résulter de la configuration de la passerelle prévue au-dessus du cratère.

L'objectif de cette réunion est d'explicitier les arguments avancés par les protagonistes de la concertation, afin d'éclairer la décision à prendre par les responsables concernant la Canopée.